



## Conseil permanent Europe – Amérique

Lisbonne accueillait (26/27 mai 2005) le conseil permanent européen dont la séance d'ouverture était présidée par le Dr Joao da Silveira, secrétaire d'Etat à la justice.

### Une profession créée avec le soutien de l'UIHJ

Cette manifestation qui se déroule chaque année dans une capitale européenne regroupe les organisations d'huissiers de justice d'Europe mais aussi d'Amérique (Canada – USA – Argentine – Brésil).

Le choix de la capitale portugaise est révélateur du succès de l'opération « création d'un huissier de justice européen » lancée dans les années 90 par Baudouin Gielen. En effet, il n'y avait pas, à proprement parler d'huissier de justice au Portugal jusqu'en 2003. C'est sans doute grâce à l'action de l'UIHJ, mais aussi de la chambre nationale de France que le Portugal a créé la profession de *solicitadores de l'exécution* en conférant à 500 *solicitadores* existants les fonctions d'huissier de justice.

Malgré les obstacles, cette initiative s'avère très positive car ce nouveau métier, progressivement, s'impose au Portugal.

Désormais, les *solicitadores de l'exécution* constituent une branche structurée avec à sa tête un président : José Vieira.

Il faut saluer la prouesse du président de la chambre nationale des *solicitadores* Antonio Da Cunha d'avoir, dans la foulée de l'action de son prédécesseur José Resende, obtenu que le Portugal accueille ce conseil de printemps 3 ans seulement après son adhésion à l'UIHJ.

### Affronter la concurrence

Sans doute que le choix de Lisbonne devait-il s'avérer attrayant car 29 délégations avaient fait le déplacement avec pour la première fois, la participation de la délégation de Lettonie.

Dans son allocution d'ouverture le président Isnard devait aborder la situation économique de la profession, qui apparaît assez inégale, avec toutefois une baisse d'activité significative de la matière judiciaire et de l'exécution (France, Belgique, Slovaquie, Canada...).

Le président de l'Union, après s'être livré à une analyse du contenu du projet de traité de la Constitution européenne s'est attachée à démontrer que, quelle que soit l'issue de ce projet, la substance même des textes européens favorisait

l'activité de l'huissier de justice, mieux que celle d'autres professions.

Selon Jacques Isnard, le projet de directive sur la liberté des services serait plutôt une aubaine pour la profession, qui pourrait défendre son double profil, soit qu'il s'agisse des activités attachées à son monopole – qui doivent être protégées et rester soumises à des règles tarifaires, à une déontologie de la concurrence, à une publicité individuelle prohibée...; soit qu'elle concerne la partie concurrentielle – surtout le recouvrement –, qui doit respecter une forme plus commerciale de manière à pouvoir affronter, à armes égales, la concurrence.

Poursuivant sur l'aspect économique le président devait confier tout l'attachement du bureau à l'application du triptyque « signification – exécution – recouvrement ».

### Un gisement de richesses

Me Isnard - revenant aux textes européens - invitait les présidents des chambres nationales qui se livreraient à une révision de leurs statuts faire ressortir clairement, dès les premiers articles, l'activité de l'huissier de justice du pays. Enfin, le président devait exhorter la profession « d'aller dans le sens des ouvertures qui s'offrent à nous. A cet égard l'opportunité ne serait-elle pas de revendiquer :

- Le monopole de l'activité de service public de l'exécution en y englobant- à l'instar de ce que certains ont déjà acquis- l'ensemble des procédures collectives et des procédures immobilières.
- La reconnaissance de l'huissier de justice en tant que véritable auxiliaire du juge en l'imposant comme un rouage dans le mécanisme de la preuve, éligible aux dispositions du règlement 1206/2001 du 28 mai 2001 dans « le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale ». Et pourquoi ne pas solliciter le caractère authentique du constat ?
- Un nouveau mode alternatif de règlement des conflits : la conciliation qui se situerait en aval du procès et avant tout acte d'exécution forcée (point g. de l'art. III 269.2 du projet de Constitution).

*Jacques Isnard, Joao Tiago da Silveira, secrétaire d'Etat à la Justice – Justice Secretary of State, & Antonio Gomes da Cunha, président de la Chambre des Solicitadores du Portugal – President of the Portuguese Chamber of Solicitadores*

*Vue sur lisbonne – View of Lisbon*





Antonio Gomes da Cunha



José Vieira, président de la Chambre des Solicitadores de l'exécution du Portugal – President of the Portuguese Chamber of Enforcement Solicitadores



Preketes Eftimios, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce – President of the National chamber of Judicial Officers of Greece

- La recherche d'un régime communautaire des informations pour une meilleure efficacité de l'exécution (point B.2 du programme de reconnaissance mutuelle du 15 janvier 2001).

- Etc. »

Ce qui fait dire à Jacques Isnard « que nous vivons sur un gisement de richesses que nous ne savons pas exploiter ».

### Interventions des délégations

Le conseil permanent s'est ensuite longuement étendu sur l'organisation des réseaux de recouvrement des créances. Il ne fait pas de doute que les « assises » sur le recouvrement de Bruxelles en avril 2004 et de Paris, en novembre dernier ont été le déclic qui a entraîné une réaction collective puisque ce sujet est abordé partout : la France à son congrès de la Rochelle en juin, le Québec à son colloque international de septembre, de nombreux autres pays d'Europe et l'Afrique avec le colloque de Brazzaville en octobre...

Parmi les délégations qui s'étaient inscrites au registre des interventions on retiendra quelques communications pertinentes de :

- l'Espagne, annonçant la loi sur l'exécution et le transfert de la matière aux procuradores avant la fin de l'année 2005

- l'Allemagne, confiant qu'une décision définitive sur la création de la profession libérale d'huissier de justice dans ce pays sera prise par le gouvernement à fin juin

- la Lettonie qui s'exprimait pour la première fois et qui présentait la mise en œuvre du statut libéral dans cet Etat

- la Bulgarie qui venait tout juste d'obtenir l'aval du parlement pour la mise en œuvre du statut libéral

- la Slovaquie qui rappelait les festivités commémoratives du 10<sup>e</sup> anniversaire de la création de la profession

- la Grèce décrivant son action auprès de Chypre pour l'aménagement de l'huissier de justice libéral dans ce pays et l'organisation « d'UIHJ Euromed » en 2006

- la République tchèque évoquant les préoccupations de nos confrères pour une exécution efficace

- la Pologne avertissant de la tenue d'un nouveau colloque international pour les 28 et 29 septembre

- la Hongrie relatant ses démarches vers l'Ukraine dont le vice ministre sera l'invité de l'UIHJ au conseil permanent de Paris en novembre

- la France annonçant son 27<sup>e</sup> congrès à la Rochelle sur le thème de la « réforme » (16/17 juin)

- la Roumanie présentant son colloque international des 21/23 juillet

- le Québec annonçant les programmes du colloque international qu'il organise à Laval du 28/29 septembre 2005.

### Deux résolutions

Au terme des deux journées de travaux le conseil a adopté la résolution suivante (votée à l'unanimité) *Persuadés qu'il convient d'affirmer aux citoyens des pays membres les garanties nécessaires au respect de leur vie privée, et aux agents économiques la sécurité pour leurs transactions, Déterminés à accroître les activités de leurs membres en leur assurant une croissance économique durable,*

*Les participants – The participants*



*Garantissent aux Etats membres la sécurité juridique que procure un professionnel juriste de haut niveau,*

*S'engagent résolument dans l'activité de recouvrement de créances et entendent promouvoir la création d'un réseau multinational de recouvrement de créances.*

Cette résolution venait en confirmation de celle votée le 3 mars 2005 lors de la conférence des présidents à Paris.

*Les présidents ici présents donnent mandat au bureau de l'UIHJ de suivre de très près l'évolution des textes au niveau des instances européennes, de dresser les observations qui s'imposent dans la stricte défense des intérêts de la profession et, si les circonstances l'exigent, de les tenir informés, notamment au moyen de réunions exceptionnelles.*

Le 3 mars 2005.

Les participants ne seront pas prêts d'oublier ce conseil, organisé de façon remarquable par la Camara des solicitadores du Portugal et son président Antonio Da Cunha. La soirée de clôture restera comme un instant magique durant lequel se sont côtoyés près de 150 personnes que même la barrière des langues n'a pas altérée.

Il faut rendre hommage à José Resende d'avoir été à l'initiative de cette manifestation et aux présidents Da Cunha et Vieira d'avoir permis de la réaliser.

Merci aux solicitadores et à bientôt à Lisbonne ou ailleurs au Portugal.



## Permanent Council (Europe-America)

Lisbon was host on 26 and 27 May 2005 to the European Permanent Council whose opening session was presided by Dr Joao da Silveira, Secretary of State for Justice.



Joao Tiago da Silveira avec – With – José Carlos Resende & Antonio Gomes da Cunha



Mikhail Ducu, president de la Chambre des huissiers de justice de Roumanie – President of the National chamber of Judicial Officers of Romania

### A profession established with the help of UIHJ

This event occurs each year in a European capital and brings together the organisations of judicial officers of Europe but also America: Canada, USA, Argentina and Brazil.

The choice of the Portuguese capital shows the success of the "Creation of a European Judicial Officer" programme started in the 1990s by Baudoin Gielen. It is true that there really was not a judicial officer as such in Portugal until 2003. It is surely because of the action of the UIHJ as well as the French National Chamber, that Portugal established the profession of enforcement solicitors by conferring upon the existing 500 solicitors the responsibilities of judicial officer.

Despite these obstacles, this initiative has proved very positive because this new position is gradually taking root in Portugal.

From now on, the enforcement solicitors are a structured branch with a chairman, Mr José Vieira. We should salute the prowess of the chairman of the National Chamber of solicitors, Antonio Da Cunha, for having obtained, as a continuation of the work of his predecessor José Resende, that Portugal should play host to this spring Council only three years after becoming a member of the UIHJ.

### Confront competition

No doubt the choice of Lisbon was attractive because 29 delegations came, with the delegation of Latvia participating for the first time.

In his opening speech chairman Isnard spoke about the economic situation of the profession, which seems patchy, but with a significant drop in activity in legal enforcement, in France, Belgium, Slovakia and Canada.

The UIHJ chairman, after conducting an analysis of the content of the draft European Constitutional

treaty, took pains to show that, whatever the outcome of that, the actual substance of the European texts favours the business of judicial officers more than of other professions.

According to Jacques Isnard, the draft directive on freedom of services could be rather a blessing for the profession, which could defend its dual profile whether the question is work associated with its monopoly - which needs to be protected and remain subject to fee rules, competition ethics and prohibition on individual publicity - or whether the issue is the competitive portion, especially collections, which needs to take a more commercial form in order to confront competition on equal terms.

Following on the economic topic, the chairman confirmed the office's allegiance to the triple slogan of "notification - enforcement - collection".

### Living on a goldmine

Mr Isnard, returning to the subject of the European texts, asked the chairman of the national chambers who might change their by-laws to make plain, in the opening articles, the work of judicial officers in their countries. Lastly, the chairman asked the profession to "move into the opportunities that are open to us and, to that end, it would presumably make sense to militate for:

"- monopoly on public service enforcement activity including, as has already been obtained in some countries, all class-action procedures and property procedures;

"- recognition of the judicial officer as a genuine aid to the judge as part of the mechanism of proof, eligible for the provisions of rule 1206/2001 of 28 May 2001 in the 'area of securing civil or commercial proof'. And why not ask for the authenticity of the official report?

"- a new alternative means of conflict resolution: arbitration, which would occur before a trial and

before any enforcement action (point g. of article III 269.2 of the draft Constitution);

"- seeking a Community information system for more efficient enforcement (point B.2 of the mutual recognition programme of 15 January 2001)".

And Jacques Isnard therefore said "we are living on a gold mine that we have not been able to take advantage of".

### Intervention from the delegations

The Permanent Council then spent considerable time on the organisation of networks for debt collection. There is no doubt that the sessions on collections in Brussels in April 2004 and in Paris last November set off a collective reaction because the subject is being discussed everywhere: France has its conference at La Rochelle in June, Quebec has its international colloquium in September, many other countries from Europe and Africa will be at the Brazzaville colloquium in October.

Amongst the delegations which registered as participants there were relevant points from:

- Spain, announcing the law on enforcement and transfer of that to the procuradores before the end of 2005
- Germany, confirming that a definitive decision on the establishment of independent judicial officers would be made by the German government at the end of June
- Latvia, which spoke for the first time and presented the implementation of the independent status in its country
- Bulgaria, which had just received the approval of Parliament to implement an independent status
- Slovakia, which mentioned the festivities commemorating the tenth anniversary of the establishment of the profession
- Greece, which described its action with Cyprus to





- institute independent judicial officers in Cyprus and the organisation of "UIH Euromed" in 2006
- Czech Republic, which raised the concerns of our colleagues for efficient enforcement
  - Poland, which advised that a new international colloquium would be held on 28 and 29 September
  - Hungary, which related its approach to Ukraine, whose deputy minister will be the guest of the UIH at the Permanent Council in November
  - France, which announced its 27th Conference at La Rochelle on the topic of "reform", on 16-17 June
  - Romania, which presented its international colloquium of 21-23 July
  - Quebec, which announced the programme for the international colloquium that is it organising at Laval on 28 and 29 September 2005.

### Two resolutions

At the end of the two days of work, the Council adopted the following resolution unanimously:  
*Convinced that it is correct to provide citizens of member countries the necessary guarantees of respect for the private lives and to participants in the economy safety for their transactions,  
 Determined to increase the activity of their members by offering them sustainable economic growth,*



John Marston, president de la — President of the —  
 High court enforcement officers association



*Securing for member States the legal security that a top-quality professional legal officer provides,  
 Commit themselves resolutely to the business of debt collection and intend to promote the establishment of a multinational debt collection network.*  
 This resolution confirmed the resolution voted on 3 March 2005 during the conference of chairmen in Paris.

*The Chairmen here present a mandate to the UIHJ office to closely follow the changes in European legal texts, to draft comments that are required in the strict defence of the interests of the profession, and if circumstances warrant, to keep them informed, especially through extraordinary meetings. 3 March 200.*

The participants will long remember this Council, which was superbly organised by the Portuguese Camara des solicitadores and its chairman Antonio Da Cunha. The closing evening will remain as a magical moment during which more than 150 people were together and that the language barrier did not separate.

Thanks to Jose Resende for initiating this event and to chairmen Da Cunha and Veira for making it happen.

Thanks also to the *solicitadores* and see you soon in Lisbon or elsewhere in Portugal.

*Jos Uitdehaag, member du Comité de l'UIHJ — Member of the Committee of UIHJ*

*Un moyen de transport très pratique — A very handy mean of transportation*



## Spots sur ...

**Lors du conseil permanent de Lisbonne, il a aussi été question de...**

### Reims

... Où se déroulera les 3 et 4 novembre 2005 le 13e colloque international de l'UIHJ sur le thème de « la contribution des institutions à l'aménagement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ».

Sciences de l'Homme et de la Société (amphi n°10)

Pôle scientifique : patrimoine, culture et institutions  
 57 bis rue Pierre Taittinger  
 Renseignements — participation : secrétariat de l'UIHJ — Mme Luisa Lozano

### Washington

XIX<sup>e</sup> Congrès de l'UIH — 26/28 avril 2006

... Avec une conférence mondiale sur le thème « l'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de justice sans frontière ».

Après Montréal, il y a quelques années, le congrès de l'UIHJ traversera l'Atlantique pour échouer sur le sol américain.

Pour la première fois les Etats-Unis et les process servers accueilleront une manifestation de l'Union. Il s'agira du XIX<sup>e</sup> congrès.

Le thème de ce congrès centré sur l'étude du code judiciaire mondial — ouvrage quasiment inconnu mais pourtant réel — autant que l'attrait de Washington seront de puissants motifs d'incitation pour se rendre à Washington et visiter ensuite, pour ceux qui le désirent, cette ville aux mille facettes qu'est New-York. A noter que l'UIHJ a déjà pu obtenir des prix modérés pour les chambres d'hôtel. Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Union.

### Conseil permanent de Paris

Date à retenir : 24 — 25 novembre 2005 (séances de commissions à partir du 22 novembre).